



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 JANVIER 2023 A BOEGE

L'an deux mille vingt-trois, le onze janvier à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Boège sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 05 janvier 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 24

Délégués suppléants remplaçants présents : 4

Délégués présents : 28

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Jean-François BOSSON

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Sylvia DUSONCHET, Jean-François BOSSON, Jean-François CHARRIERE, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Gilles VANDERMARLIERE, Pierre CHAUTEMPS, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, François FILET, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Alain PERNOLLET et Mélanie LECOURT

Dépôt de pouvoirs : Aucun

Absents :

Excusé : Lucas PUGIN

Non excusé : Aline WATT CHEVALLIER

Etaient également présents : Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE et Francis GOY

Heure d'ouverture de séance : 19H35

Heure de clôture de séance : 20H10

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 14 décembre 2022
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public de construction du réservoir Granges GAILLARDS à Boège n° 2022MAPA09 – Autorisation à signer

5. Marché public de travaux d'assainissement n°2023MAPA01 Torchebise à Habère-Lullin et La Tour de Fer à Saint Jeoire – Autorisation de lancement
6. Marché public de carburant n° 2023MAPA02 – Autorisation de lancement
7. Protocole transactionnel avec Burdignin
8. Avenant n°1 à la convention d'entente « Arve Pure 2022 » avec le SM3A
9. Questions diverses
10. Informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° D23_01_11_01

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU DECEMBRE 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 14 décembre 2022 à Reignier- Esery.

Délibération n° D23_01_11_02

OBJET : PROCHAINE REUNION

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE FIXER la prochaine réunion à Arenthon, le 8 février 2023.

Délibération n° D23_01_11_03

OBJET : MARCHE PUBLIC DE CONSTRUCTION DU RESERVOIR GRANGES GAILLARDS A BOEGE N° 2022MAPA09 – AUTORISATION A SIGNER

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ATTRIBUER le marché public de travaux mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Le marché public de travaux mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ce marché de travaux,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires aux travaux 2022 ont été inscrits au budget primitif annexe eau potable 2022,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_01_11_04

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT N° 2023MAPA01 TORCHEBISE A HABERE-LULLIN ET LA TOUR DE FER A SAINT-JEOIRE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public n°2023MAPA01 pour les travaux d'assainissement de Torchebise à Habère-Lullin et de La Tour de Fer à Saint-Jeoire pour un montant prévisionnel global de 600 000 € HT,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires pour les travaux programmés sur 2023,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_01_11_05

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE CARBURANT N° 2023MAPA02 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre pour la fourniture de carburant pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois (3 ans au total),

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_01_11_06

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A BURDIGNIN

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ACCEPTER le protocole transactionnel avec la commune de Burdignin (convention annexée à la présente délibération),

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_01_11_07

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'entente « Arve Pure 2022 » avec le SM3A (joint à la présente délibération) ;

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL

Le Secrétaire de Séance
Jean-François BOSSON



Le Président du Syndicat
Luc PATOIS

